

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2011

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011

RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.3
LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2011	p.5
A - La section de fonctionnement	p.8
1 - Les recettes réelles de fonctionnement	p.10
1.1. - La fiscalité directe et indirecte	p.11
1.2. - Les dotations de l'Etat et les compensations	p.12
1.3. - Les redevances, participations et droits des services	p.13
1.4. - Les versements de la Communauté d'agglomération	p.14
1.5. - Les produits de gestion courante	p.14
2 - Les dépenses réelles de fonctionnement	p.15
2.1. - Les charges de personnel	p.16
2.2. - Les charges à caractère général	p.16
2.3. - Les subventions aux associations	p.17
2.4. - Les autres charges de gestion courante	p.18
2.5. - Les charges financières	p.18
B - La section d'investissement	p.19
1 - Les recettes réelles d'investissement	p.22
1.1. - Les ressources propres	p.23
1.2. - Les subventions d'investissement reçues	p.23
1.3. - La cession foncière	p.23
1.4. - L'autofinancement dégagé	p.23
2 - Les dépenses réelles d'investissement	p.24
2.1. - Les acquisitions et études	p.25
2.2. - Les subventions d'équipement versées	p.25
2.3. - Les travaux et l'entretien du patrimoine	p.26

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif pour l'année 2011 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires telles qu'elles ont été présentées lors de la séance du Conseil du 4 février dernier.

L'élaboration du projet de budget 2011 s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs réformes fiscales importantes qui vont impacter les budgets locaux sur plusieurs années et dont les conséquences réelles sur les finances des collectivités territoriales sont encore aujourd'hui difficiles à mesurer.

S'agissant de la sphère communale, le contenu de la Loi de finances 2011 pourrait, à l'avenir, impacter le budget communal à plusieurs niveaux :

- la substitution de la Contribution Économique Territoriale à la Taxe Professionnelle pourrait engendrer une baisse des ressources de la Communauté susceptible de remettre en cause le niveau de la Dotation de Solidarité Communautaire qu'elle verse à la commune ;
- le gel pour une durée de trois ans des principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales,...) ;
- la mise en place d'un nouveau mécanisme de péréquation en complément ou en remplacement du dispositif actuel (F.S.R.I.F. et F.D.P.T.P.) en vue de renforcer la solidarité entre les territoires.

C'est en tenant compte de ce contexte global que le projet de budget primitif de la Ville de Sèvres a été élaboré autour de trois axes principaux :

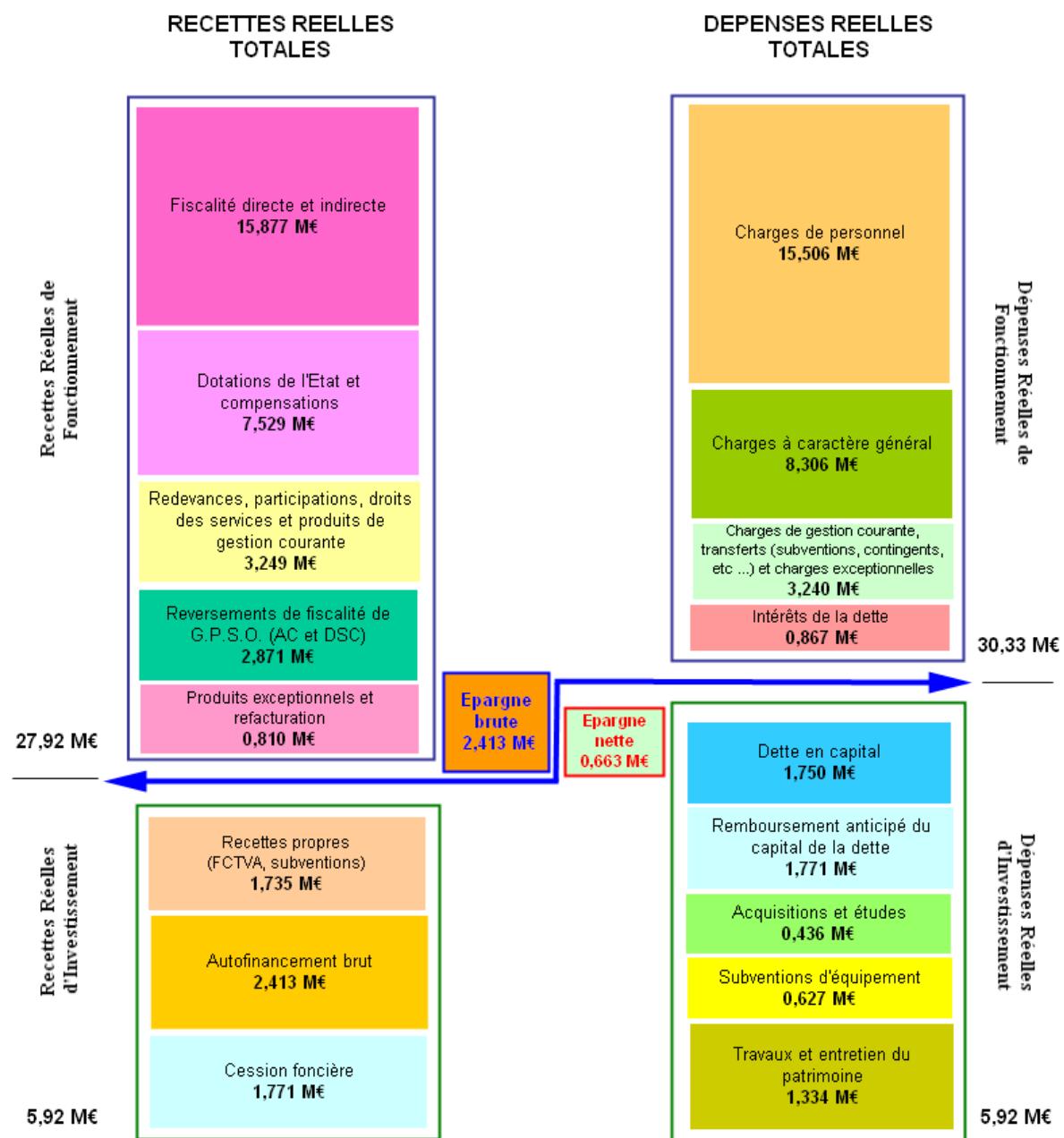
- ✓ l'enclenchement d'un processus volontaire de désendettement dès 2011 qui implique une pause des investissements après trois années d'efforts exceptionnels ;
- ✓ la poursuite des économies de gestion qui passe par la maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment en ce qui concerne les charges à caractère général et les dépenses de personnel ;
- ✓ la maîtrise de l'évolution de la fiscalité directe.

Le présent rapport précise le contenu des inscriptions budgétaires proposées, tant en fonctionnement qu'en crédits d'investissement et montre comment la Ville poursuit son effort afin de répondre aux besoins des sévriens.

**PRESENTATION DES MASSES BUDGETAIRES
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

LES GRANDS EQUILIBRES DU PROJET DE BP 2011

Le projet de budget primitif pour 2011 se présente en équilibre des dépenses et des recettes à la somme de 41,85 millions d'euros (M€) dont 39,44 M€ de mouvements réels.



* Tableau réalisé hors mouvements revolving

PRESENTATION GLOBALE DU BP 2011

RUBRIQUES	BUDGET PRIMITIF 2010	BUDGET PRIMITIF 2011	Variation 2011 / 2010
Section de fonctionnement	29 715 484,00 €	30 336 20300 €	2,09%
Section d'investissement	21 717 312,00 €	11 518 66600 €	-46,96%
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	51 432 796,00 €	41 854 86900 €	-18,62%
Dont mouvements réels	49 467 796,00 €	39 441 703,00€	-20,27%
Dont mouvements d'ordre	1 965 000,00 €	2 413 166,00€	22,81%

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 2,41 M€ contre 1,96 M€ en 2010.

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

Dépenses	BP 2010	Propositions retenues pour 2011	Var. 11/10	Recettes	BP 2010	Propositions retenues pour 2011	Var. 11/10
Charges à caractère général	8 157,96	8 306,17	1,82%	Produits des services et du domaine	2 957,18	3 249,18	9,87%
- dont dépenses d'eau	205,90	210,00	1,99%	- dont recettes de restauration scolaire	825,00	870,00	5,45%
- dont dépenses d'énergie	775,61	733,00	-5,49%	- dont recettes des accueils de loisirs	366,00	501,60	37,05%
- dont dépenses de chauffage	423,08	433,30	2,42%	- dont participation des familles aux établissements de la Petite Enfance	1 122,00	1 094,00	-2,50%
- dont dépenses de nettoyage	1 181,86	1 200,57	1,58%				
- dont entretien exceptionnel des bâtiments	392,00	206,50	-47,32%	Impôts et taxes	15 120,00	15 877,00	5,01%
Charges de personnel	15 521,91	15 505,61	-0,11%				
Atténuations de produits	4,00	4,00	0,00%	- dont fiscalité locale	13 520,00	13 760,00	1,78%
Charges de gestion courante	3 297,19	3 170,56	-3,84%	- dont taxe additionnelle aux droits de mutations	1 200,00	1 700,00	41,67%
- dont subvention de fonctionnement aux organismes de droit public	1 269,85	1 278,84	0,71%	Reversements de la Communauté	3 039,15	2 871,45	-5,52%
- dont subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé	1 155,55	992,40	-14,12%	Dotations et participations	7 667,34	7 529,18	-1,80%
Charges financières	743,16	867,44	16,72%	- dont Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	5 302,75	5 100,00	-3,82%
Charges exceptionnelles	26,27	69,27	n.s	- dont participation du CG92	371,14	375,21	1,10%
				- dont participation de la Caisse d'Allocation Familiale	1 381,64	1 429,86	3,49%
				- dont Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle	350,00	350,00	0,00%
				Produits de gestion courante	253,08	365,89	44,57%
				Atténuations de charges	448,73	329,00	n.s
				Produits exceptionnels	230,00	114,50	n.s
Total des dépenses réelles	27 750,48	27 923,04	0,62%	Total des recettes réelles	29 715,48	30 336,20	2,09%
Autofinancement prévisionnel	1 965,00	2 413,17	22,8%				
TOTAL GENERAL	29 715,48	30 336,20	2,09%	TOTAL GENERAL	29 715,48	30 336,20	2,09%

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISEMENT (en K€)

Dépenses	BP 2010	Propositions retenues pour 2011	Var. 11/10	Recettes	BP 2010	Propositions retenues pour 2011	Var. 11/10
Frais d'études	135,00	44,00	-67,41%	Cession foncière	-	1 771,00	ns
Acquisitions	550,00	392,03	-28,72%	F.C.T.V.A. et autres recettes	1 080,00	1 580,00	46,30%
Subventions d'équipement versées	420,31	626,96	-99,80%	Subventions d'investissement reçues	202,31	150,00	ns
Travaux et entretien du patrimoine	7 442,00	1 327,39	-82,16%	Autres recettes d'investissement	0,00	4,50	ns
Autres dépenses d'investissement	0,00	7,28	ns	Emprunt d'équilibre	6 675,00	0,00	ns
Remboursement de la dette*	1 370,00	1 750,00	-99,87%	Autofinancement dégagé	1 965,00	2 413,17	22,81%
Remboursement anticipé de dette	-	1 771,00	ns				
TOTAL GENERAL (*)	9 917,31	5 918,67	-40,32%	TOTAL GENERAL (*)	9 922,31	5 918,67	-40,32%

(*) Hors mouvements liés aux emprunts revolving

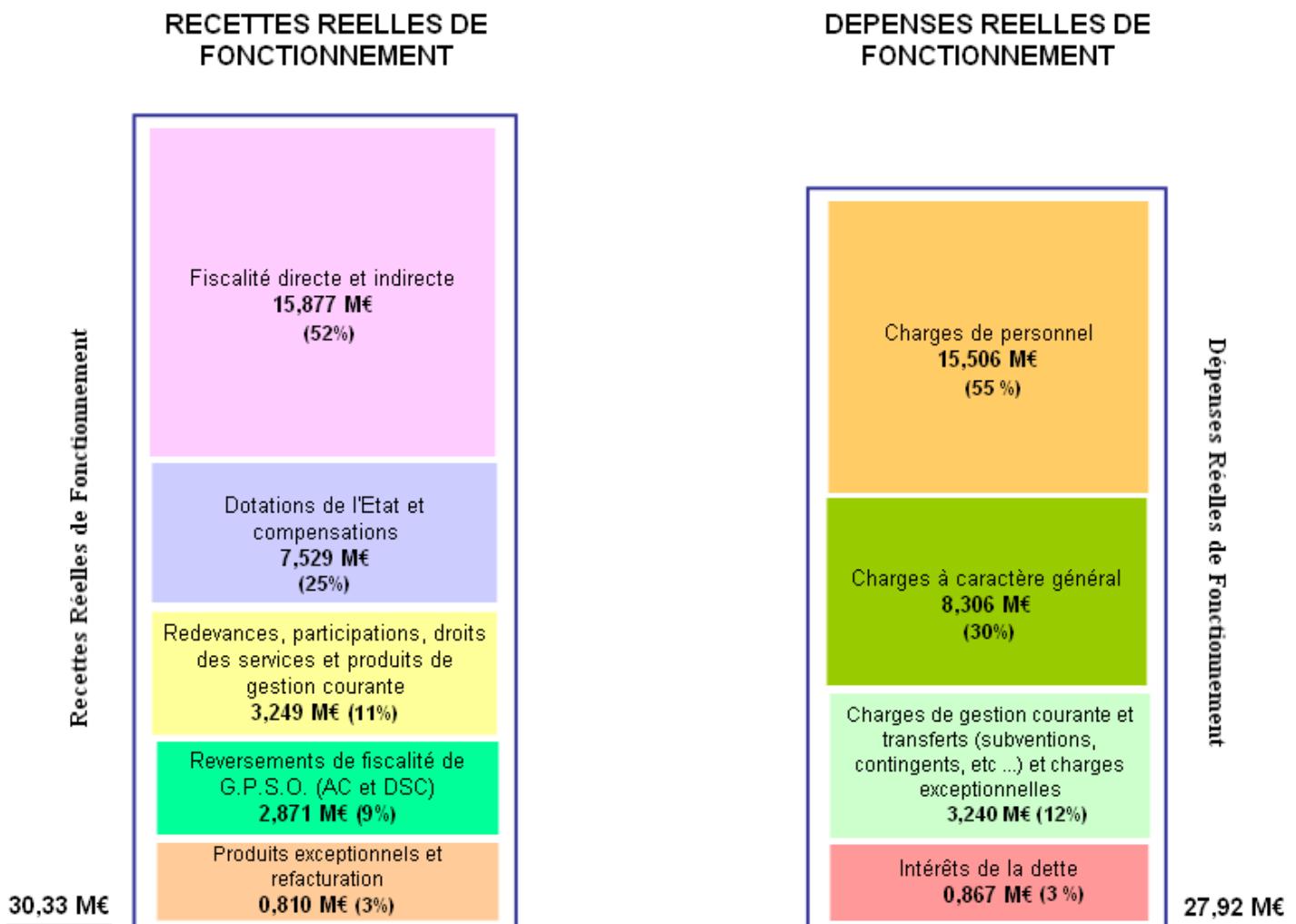
Alors que le budget de fonctionnement marque une progression de 2,09 %, comparable à l'inflation, le budget d'investissement est en forte diminution (- 47 %), traduisant la volonté de la Municipalité d'ouvrir une période de pause après trois années exceptionnelles et de créer les conditions d'une réduction de l'encours de dette, dès cette année.

Dans ce contexte et dans cette perspective, on soulignera les trois caractéristiques principales du projet de budget 2011 :

- la stabilisation de la pression fiscale, il est ainsi proposé de maintenir les taux des trois taxes sur les ménages ;
- l' absence de recours à l'emprunt pour le financement de la section d'investissement ;
- l' amélioration de l'épargne brute prévisionnelle qui atteint 2,41 M€ en augmentation sensible par rapport au BP 2010 (+ 23%).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES GRANDES MASSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

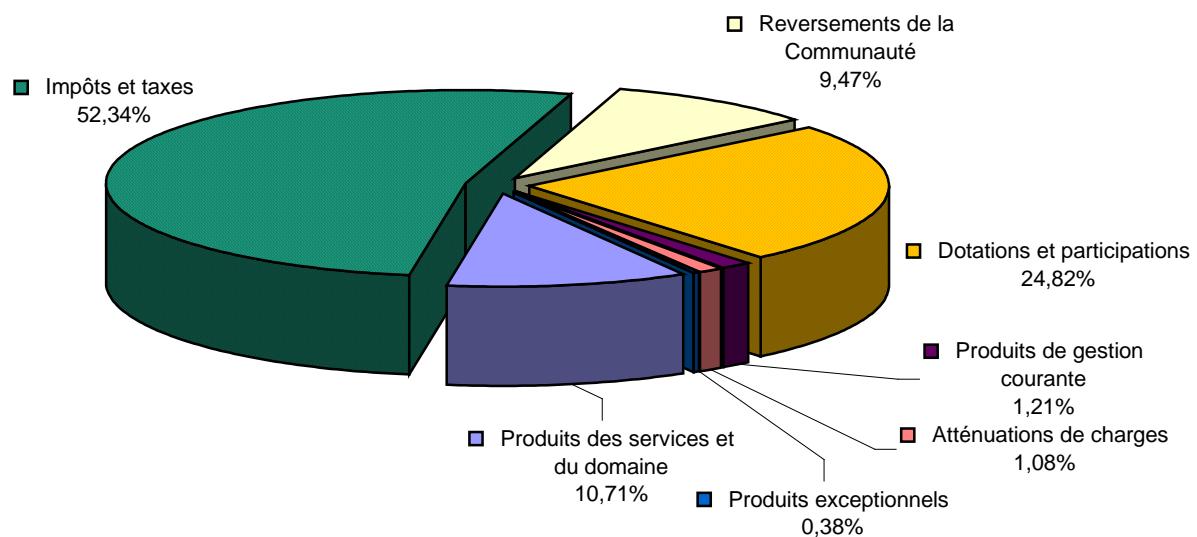


PRESENTATION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

A - La section de fonctionnement

1 - Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement



- Produits des services et du domaine
- Impôts et taxes
- Reversements de la Communauté
- Dotations et participations
- Produits de gestion courante
- Atténuations de charges
- Produits exceptionnels

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 27,92 M€ en 2011 soit une augmentation de 2,09% par rapport au budget primitif 2010.

L'augmentation des recettes s'explique essentiellement par la hausse des produits issus des services et du domaine (+ 9,87%) et de la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Les principales évolutions par rapport à l'exercice 2010 sont les suivantes :

1.1. - La fiscalité directe et indirecte

Le produit des trois taxes ménages = 13 760 000 € (13 520 000 au BP 2010)

Les recettes provenant de la fiscalité directe locale représentent 49,3% des recettes réelles de la section de fonctionnement.

Le projet de budget 2011 a été établi sur la base d'une reconduction des taux de fiscalité communaux votés en 2010 et tient compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2% décidé par le Parlement pour 2011.

Dans l'attente des bases qui devraient être notifiées par les services fiscaux au plus tôt fin mars, le produit estimé des trois taxes (TH - FB - FNB) a été arrêté à 13 760 000 €, en augmentation de 2 % par rapport au produit notifié en 2010.

Rappelons que la pression fiscale sur le territoire de la commune devrait demeurer en 2011 très inférieure aux communes de la même strate :

1. comparativement aux villes de même taille de la région Ile-de-France, Sèvres est une ville à pression fiscale [produit des 4 taxes (TH+TFB+TFNB+TEOM) divisé par le potentiel fiscal des 4 taxes] basse : 0,834 contre 1,279 pour la moyenne de la strate 20 000 - 50 000 habitants. Autrement dit, l'effort fiscal demandé par la commune à ses concitoyens ne représente que 65,2% de l'effort moyen des villes de même taille en Ile de France.

2. de la même manière, le *coefficient de mobilisation du potentiel fiscal* [produit des 3 taxes (TH+TFB+TFNB) divisé par le potentiel fiscal des 3 taxes], autrement dit le taux d'effort fiscal demandé aux contribuables Sévriens, est de 0,773. Ce taux est supérieur à 1 dans la plupart des communes de la strate 20 000 - 50 000 habitants. Ainsi la fonction fiscale exercée par la commune sur ses contribuables est près d'un quart moins forte que dans la plupart des autres villes de la strate.

Les autres taxes et produits assimilés = 2 122 000 € (1 600 000 € en 2010)

→ La taxe sur l'électricité = 370 000 € (348 000 € en 2010)

Le produit de cette taxe est en augmentation de plus de 6%. Ce montant tient compte des encaissements effectifs à fin 2010.

→ La taxe sur les droits de mutation = 1 700 000 € (1 200 000 € en 2010).

Le montant de cette taxe est en forte augmentation par rapport au montant prévu au budget 2010 (+ 42%).

Cette recette est issue des transactions immobilières effectuées sur le territoire communale. Après le ralentissement enregistré en 2009, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation a connu en 2010 un redémarrage important du fait de la reprise des transactions immobilières (1,9 M€) sachant que la hausse significative constatée en 2010 comptabilise le produit de quelques opérations exceptionnelles qui n'ont pas de caractère récurrent. C'est pourquoi par prudence, la recette est estimée pour l'année 2011 à 1,7 M€.

→ Les autres impôts et taxes = 52 000 € (52 000 € en 2010).

Ce poste reste stable par rapport à 2010. Il intègre le produit de la taxe de séjour estimé à 44 000 €. Le reste du produit (8 000 €) correspond à la taxe sur les emplacements et les enseignes publicitaires.

1.2. - Les dotations de l'Etat et les compensations

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) = 5 100 000 € (5 302 747 € en 2010)

La plus importante est la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui représentait au cours de l'exercice 2010 environ 17% des recettes réelles de la section de fonctionnement. La commune de Sèvres perçoit une D.G.F. composée d'une dotation de base et d'un complément de garantie.

Dans son projet de Loi de Finances pour 2011, l'État poursuit la modification des règles de calcul de la D.G.F. À compter de 2011, le montant de la D.G.F. n'est plus indexé sur l'évolution d'indicateurs macroéconomiques (inflation et évolution du PIB) mais est fixé chaque année par la Loi de finances. Le législateur définit son montant, ses règles de répartition ainsi que l'effort réservé à l'accroissement de la péréquation entre collectivités.

Ces nouvelles dispositions ont pour conséquence une diminution du complément de garantie de l'ordre de 2%. La part du complément de garantie représente elle-même environ 50% du produit de la D.G.F. de la commune pour 2011.

Les autres dotations et participations = 1 929 180 € (1 822 094 € en 2010)

Ces dotations proviennent essentiellement de la Caisse d'Allocations familiales (C.A.F) et du Département 92 au titre des établissements de la petite enfance, des centres loisirs et des activités pour les 12-17 ans organisées par l'Escale.

Au global, ce poste enregistre une augmentation de près de 6%. Cela est dû à une augmentation des recettes en provenance de la C.A.F.

Pour 2011, elles se répartissent de la façon suivante :

- la C.A.F : 1 429 864 € (1 381 644 € en 2010) ;
- le Conseil général des Hauts-de-Seine : 371 140 € (375 210 € en 2010) ;
- la dotation spéciale au titre des instituteurs : 30 888 € (30 888 € en 2010) ;
- les participations des communes voisines aux frais de scolarité sont évalués à 53 820 €.

Les compensations et les autres participations = 500 000 € (494 000 € en 2010)

Les diverses compensations fiscales versées par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle sont estimées globalement à 150 000 € contre 144 000 € prévus en 2010, soit une augmentation moyenne de 4,2%.

Concernant le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle qui s'inscrit dans une perspective de réforme des systèmes de péréquation existants de la taxe professionnelle à l'horizon de 2012, le montant inscrit en 2011 au titre des établissements Renault (350 000 €) ne devrait pas être remis en question.

1.3. - Les redevances, participations et droits des services

Les produits des services et du domaine = 3 249 179 € (2 957 181 € en 2010)

Ce poste comprend aussi bien les recettes issues de la participation des familles aux établissements de la petite enfance (1 094 000 €) que les redevances relatives aux services scolaires et périscolaires comme les cantines (870 000 €), les centres de loisirs (501 000 €) et les séjours de classes transplantées (97 250 €). Il comprend aussi les droits d'entrée à la piscine (180 000 €) et les redevances d'occupation du domaine public communal (112 000 €).

L'évolution très favorable des recettes issues des services municipaux s'explique en grande partie par la hausse significative de la fréquentation des accueils de loisirs du soir dans les écoles maternelles (+37%) et dans une moindre mesure par l'augmentation des recettes tirées de la restauration scolaire (+5,45%). Ces deux postes représentent à eux seuls près de 62% de l'augmentation enregistrée.

1.4. - Les reversements de fiscalité de la communauté du Grand Paris Seine Ouest

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire = 2 871 451 € (3 039 148 € au BP 2010)

En 2010, l'attribution de compensation (A.C.) et la dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) versées par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest représentaient une recette de 3 039 148 €.

Toutefois, cette estimation effectuée au budget primitif 2010, a été ajustée au budget supplémentaire pour tenir compte de l'impact lié aux nouveaux transferts de compétences à la Communauté d'agglomération (ramassage scolaire et conservatoire de musique et de danse) ainsi que le retour dans les compétences communales du transport des personnes à mobilité réduite. En définitive, la ville a perçu au titre de l'exercice 2010 1 809 141 €.

Pour 2011, l'allocation de compensation est reconduite dans son montant à 1 809 141 € tandis que la D.S.C. sera majorée de 34 001 € par rapport à celle perçue en 2010 (1 062 310 € contre 1 028 309 € en 2010). Lesservices préfectoraux ont en effet indiqué que, contrairement aux éléments liés à la Taxe Professionnelle, les données relatives à la « population » et au « potentiel fiscal » pouvaient être actualisées.

1.5. - Les produits de gestion courante = 365 893 € (253 084 € en 2010)

Ils sont évalués à 365 893 € et sont principalement constitués :

Des baux emphytéotiques et des loyers du domaine :

- bail de la station BP (86 000 €) ;
- loyer de la SEMI-Sèvres pour ses locaux (33 000 €) ;
- loyers de la maison des entreprises et de l'emploi (71 521 €), de la maison de la famille (35 000 €) et du CCAS (23 000 €).

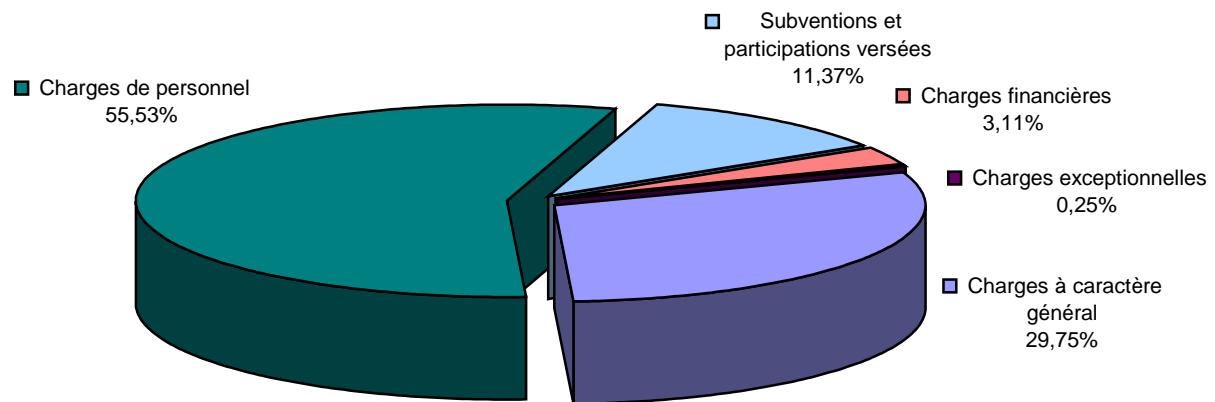
Des diverses redevances, dont principalement :

- la redevance du concessionnaire du marché aux comestibles (33 504 €) ;
- d'un arriéré dû par la SEMI-Sèvres au titre de la part variable liée aux résultats d'exploitation 2002/2005 du parking du théâtre (43 845 €).

PRESENTATION DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

2 - Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Subventions et participations versées
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2011 sont estimées à 27,92 M€ contre 27,75 M€ au BP 2010 (soit une très légère augmentation de 0,62%).

Les dépenses de la section de fonctionnement comprennent principalement :

2.1. - Les charges de personnel et assimilées = 15 506 606 € (15 521 905 € en 2010)

Les dépenses de personnel prévisionnelles inscrites au BP 2011 s'élèvent à 15 506 606 € contre 15 521 905 € en 2010 soit une baisse de 0,11%. Elles représentent 55,53% des dépenses réelles de la section de fonctionnement contre 55,9% en 2010.

Selon les estimations réalisées, la masse globale de ces dépenses ne devrait pas augmenter en 2011. La stabilisation de la valeur du point d'indice et le non remplacement en 2011 de quatre agents de catégorie A, partis en 2010, devraient compenser le coût généré par le déroulement statutaire de la carrière des agents communaux.

Les ratios des charges de personnel de la Ville commencent à amorcer une très légère baisse ce qui montre la bonne maîtrise de la masse salariale :

RUBRIQUES	B.P 2008	B.P 2009	B.P 2010	B.P 2011	Variation 2011 / 2010
Charges de personnel (chap.012)	15,00	15,82	15,52	15,50	-0,10%
Recettes réelles de fonctionnement	28,99	30,84	29,71	30,33	+2,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	26,28	28,11	27,75	27,92	0,7%
Ratio charges de personnel/R.R.F	0,52	0,52	0,52	0,51	-1,92%
Ratio charges de personnel/D.R.F	0,57	0,57	0,56	0,55	-1,78%

2.2 - Les charges à caractère général = 8 306 165 €(8 157 959 € en 2010)

Les charges à caractère général comprennent l'ensemble des dépenses des frais d'administration générale comme les fluides, les redevances d'occupation, les loyers et charges, les impôts et taxes ; et les dépenses liées à l'activité des services comme les fournitures et l'acquisition de matériel, les contrats de maintenance, les contrats de prestations de services avec des entreprises, ainsi des crédits pour travaux d'entretien des bâtiments communaux (206 K€).

Cette année, les charges à caractère général sont en hausse de 1,82%. La majeure partie (80%) des charges à caractère général sont la contrepartie des contrats de prestation de service public avec des entreprises ou de maintenance et d'entretien courant du patrimoine. L'évolution du coût de ces contrats s'accompagne systématiquement d'une démarche d'optimisation lors de leur renouvellement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées principalement par :

Les dépenses de nettoyage des locaux = 1 200 570 € (1 181 859 en 2010)

Les dépenses de nettoyage sont fixées selon les indices de revalorisation de prix prévus dans le cadre du nouveau marché. Elles augmentent de 1,6% par rapport à 2010.

Les dépenses d'énergie et de fluides = 1 376 000 € (1 404 594 € en 2010)

Les dépenses d'énergie et de fluides baissent de 2,1% entre le budget primitif 2010 et le budget primitif 2011. Cette évolution favorable s'explique principalement par la diminution de l'enveloppe consacrée aux dépenses d'électricité (-5,5%). Les premiers éléments extraits du compte administratif provisoire indiquent que les dépenses d'eau et d'énergie suivraient également la même tendance baissière avec respectivement -6,5% et -5,2%, la baisse de la consommation en eau étant due notamment à l'installation de deux déchloraminateurs à la piscine.

Les dépenses d'entretien exceptionnel des bâtiments communaux = 206 500 € (392 000 € en 2010)

Un crédit de 206 500 € est prévu pour la réalisation de travaux d'entretien exceptionnel des bâtiments pour 2011 (liste des travaux en annexe).

2.3 - Les subventions aux associations = 992 404 € (1 155 552 € en 2010)

Les crédits inscrits sont en baisse de 14,12%. Cette diminution s'explique par la réduction de la subvention allouée au C.F.J. au titre des jumelages qui varie d'une année sur l'autre en fonction des échanges bilatéraux (54 500 € pour 2011 contre 124 100 € en 2010) et de la subvention allouée à l'association des œuvres sociales de Sèvres (67 500 €) contre 106 500 € en 2010), conséquence de la réintégration dans le budget communal de certaines prestations sociales (prêts, restauration, primes pour événements familiaux...).

2.4 - Les autres charges de gestion courante = 2 184 151 € (2 141 640 € en 2010)

Les autres charges comprennent :

- Les subventions aux organismes publics pour 1 278 841 € : le SEL pour 883 841 €, le C.C.A.S. pour 255 000 € et la Caisse des écoles pour 140 000 € ;
- Les contingents et participations obligatoires comme:
- le contingent incendie pour 370 000 € (360 000 € en 2010) ;
- Les indemnités et frais de mission des élus : 225 000 € (220 000 € en 2010) ;
- La participation aux charges de fonctionnement des établissements d'enseignement privé: 195 760 € (190 000 € en 2010);
- La participation au fonctionnement du S.I.C.E.S.S. : 66 000 € (64 000 € en 2010).

2.5 - Les charges financières = 867 441 € (743 158€ en 2010)

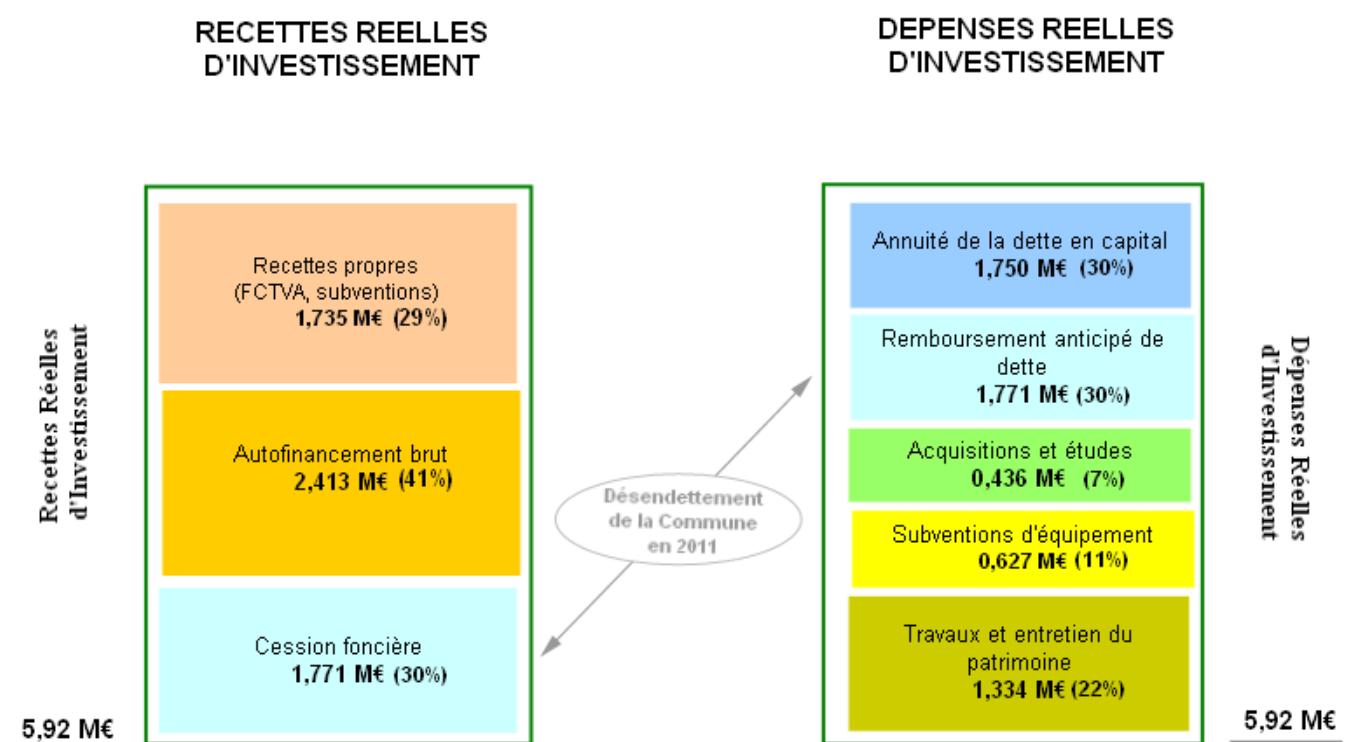
Les charges financières ont été réparties entre les intérêts de la dette à long terme et l'emprunt revolving de la Banque de Financement et de Trésorerie (B.F.T.) et de la Caisse d'Epargne, ainsi que des intérêts relatifs aux tirages sur la ligne de trésorerie de 6 millions d'euros conclue avec la Caisse d'épargne le 12 juillet 2010.

Les hypothèses de taux correspondent aux anticipations des évolutions des conditions de financement de court terme (taux variables et révisables) et aux conditions contractuelles (pour les taux fixes).

Les frais financiers sont en augmentation par rapport à 2010 en raison des emprunts réalisés en 2010 à hauteur de 5 M€. Ce volume d'emprunt a permis de couvrir le financement de l'opération Croix-Bosset.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



DETAIL DES PRINCIPAUX POSTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

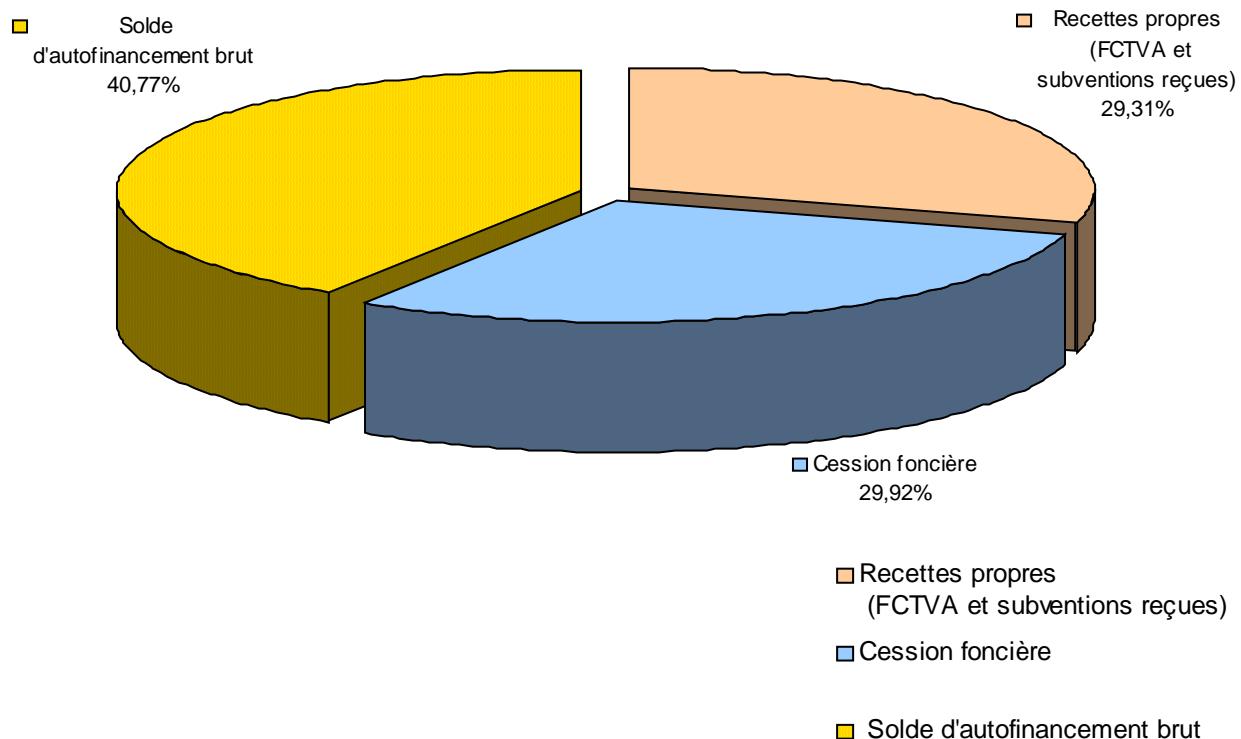
Dépenses réelles	Prévisions 2011	Recettes réelles	Prévisions 2011
Dépenses d'équipement (a)+(b)+(d)+(e)	2 397 666 €	Recettes propres d'investissement(a)+(b)	1 734 500 €
Acquisitions mobilières (a)	392 027 €	Dotation, fonds divers et réserves(a)	1 664 500 €
Matériel et mobilier		'- Fonds de compensation de la T.V.A.	1 320 000 €
- Dont services scolaires et périscolaires	93 927 €	'- Taxe locale d'équipement	260 000 €
- Dont services administratifs	97 750 €	'- Produit des amendes de police	80 000 €
- Dont provision pour véhicules	25 000 €	'- Autres recettes d'investissement	4 500 €
- Dont matériels et logiciels informatiques	106 600 €		
Frais d'études (b)	44 000 €	Subventions reçues(b)	70 000 €
- Dont vérifications périodiques de sécurité des bâtiments	40 000 €		
- Dont étude patrimoniale sur le parc communal des bouches incendie	4 000 €	Cession foncière	1 771 000 €
Subventions d'équipement versées (c)	626 464 €	Solde d'autofinancement brut à l'étape BP	2 413 166 €
'- Dont réhabilitation des logements sociaux à la SEMI (tranche 2011)	536 464 €	Mouvement neutre (emprunt revolving)	5 600 000 €
'- Dont contingent incendie de la brigade des sapeurs pompiers	90 000 €		
Travaux et entretien du patrimoine (d)	1 327 394 €		
'- Dont travaux pour enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications	225 000 €		
'- Dont travaux pour le remplacement du gazon synthétique du stade de Jean Wagner	200 000 €		
'- Dont provision de travaux d'entretien des bâtiments communaux	149 000 €		
'- Dont travaux de réhabilitation de la Maison Chalot	130 000 €		
'- Dont travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (tranche 2011)	100 000 €		
'- Dont travaux d'aménagement du local du Relais Sévrier	79 000 €		
'- Dont travaux pour création d'un "lieu jeunes" à l'Escale	75 000 €		
'- Dont travaux de renforcement de l'isolation thermique de la toiture de l'hôtel de ville	35 000 €		
Autres dépenses de la section d'investissement (e)	7 781 €		
Anuité de la dette en capital	1 750 000 €		
Remboursement anticipé du capital de la dette	1 771 000 €		
Mouvement neutre (emprunt revolving)	5 600 000 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 518 666 €	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 518 666 €

PRESENTATION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

B - La section d'investissement

1 - Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement



1.1. - Les ressources propres

Cette rubrique comptabilise les recettes provenant du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.).

Le montant du remboursement du F.C.T.V.A. qui est inscrit au budget primitif 2011 correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2010.

Les ressources propres (1 580 000 €) sont les suivantes :

- 1 320 000 € pour le F.C.T.V.A. correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2010 ;
- 260 000 € pour la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E).

1.2. - Les subventions d'investissement reçues

Ce poste comprend principalement les subventions d'équipement et le produit des amendes de police. Sont inscrits dans le projet de budget :

- 120 000 € pour le produit des amendes de police ;
- 40 000 € au titre de la dotation parlementaire destinée au financement des travaux d'aménagement du futur local du « Relais Sévrier » ;
- 30 000 € provenant du Département 92, de France-Télécom et de Numéricable au titre du financement de l'enfouissement des réseaux des opérateurs de télécommunication.

1.3. - La cession foncière de l'ensemble immobilier situé rue des Pommerets

La cession à la société I3F de l'ensemble immobilier situé rue des Pommerets permettra à la Ville au cours de l'exercice 2011 de dégager une recette exceptionnelle d'environ 1,7 M€. Cette recette sera affectée pour un montant équivalent au remboursement anticipé de la dette en capital de la commune.

1.4. - L'autofinancement dégagé

L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement détermine le volume de l'épargne brute (2,413 M€) et, après amortissement de l'annuité en capital de la dette, celui de l'épargne nette (0,663 M€)

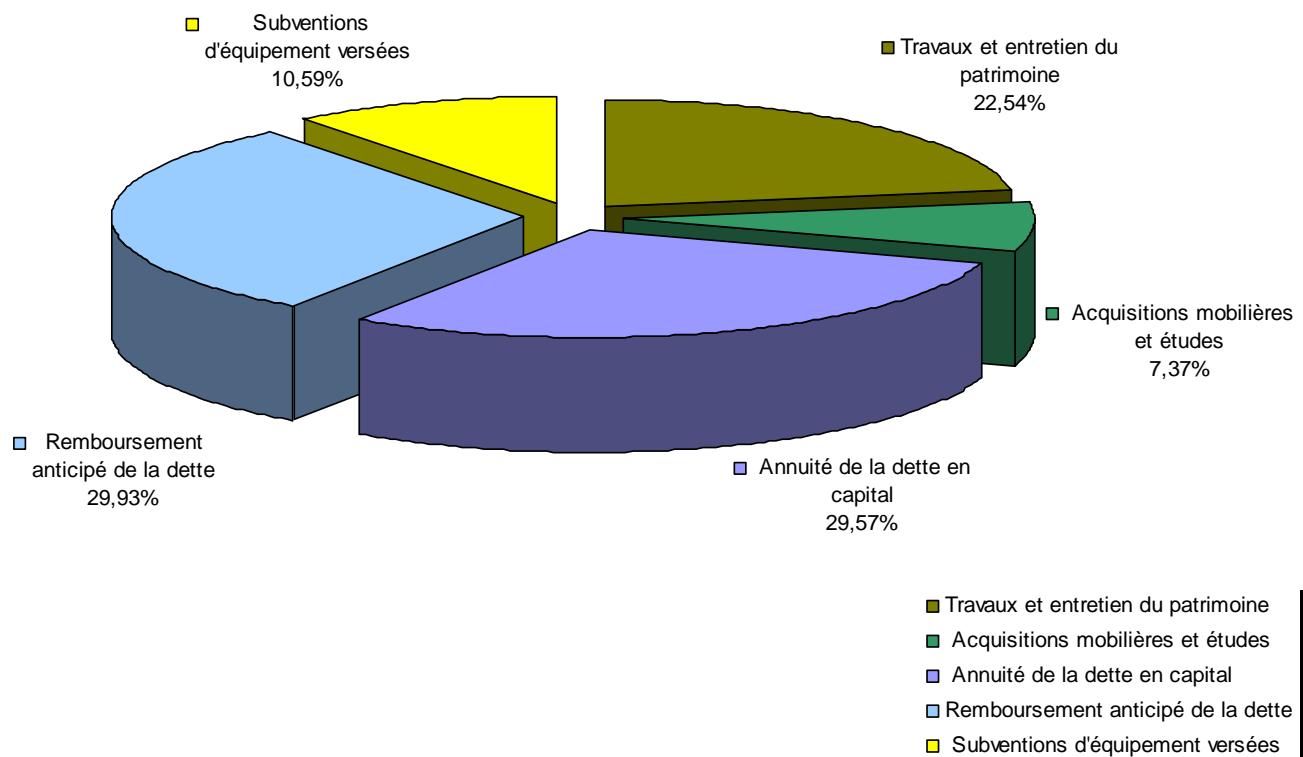
Le projet de budget réussit à améliorer le niveau d'autofinancement par rapport à l'an dernier. Pour 2011, l'autofinancement dégagé sera de 2,41 M€ (1,96 M€ au budget primitif 2010) soit une augmentation de 22,8%.

L'autofinancement sera ainsi nettement supérieur au montant du remboursement de l'annuité en capital de la dette de l'exercice 2011, soit 1,75 M€.

PRESENTATION DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

2 - Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement



Après trois années 2008, 2009 et 2010 d'efforts soutenus, l'année 2011 se présente comme une pause des investissements.

La section d'investissement 2011 sera en effet marquée par une baisse sensible des dépenses d'investissement, qui traduit la volonté de la Municipalité d'ouvrir une période de pause des dépenses d'équipement. Il s'agit en 2011 d'effectuer de simples travaux d'entretien ou de petites opérations d'aménagement afin d'améliorer le service rendu à différentes catégories d'usagers, sans recours à un financement par emprunt.

2.1. - Les acquisitions et études

Les acquisitions mobilières = 392 000 € (550 000 €en 2010)

Un crédit de 392 000 € est inscrit au titre des acquisitions mobilières.

A titre d'exemple, ce poste de dépense consacre une enveloppe de 94 000 € à l'achat de mobilier dans les établissements scolaires, périscolaires et de la petite enfance. Une provision de 25 000 € est également prévue pour l'acquisition de véhicules (remplacement).

La dotation pour l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques s'élève à 106 600 € dont 51 000 € concernent l'achat de matériels informatiques et 55 600 € sont consacrés à l'achat de logiciels , notamment l'évolution du logiciel de gestion de l'aide sociale et l'acquisition d'un logiciel de gestion du protocole.

Les études = 44 000 € (135 000 €)

Un crédit de 44 000 € est ouvert pour la réalisation de deux études :

- des prestations de vérifications des dispositifs de sécurité des bâtiments communaux pour 40 000 € ;
- une étude du parc communal des bouches incendie pour 4 000 €.

2.2. - Les subventions d'équipement versées

Pour 2011, il est prévu de verser deux subventions d'équipement pour un montant total de 626 464 € (420 312 € au budget primitif 200) :

- à la brigade des sapeurs pompiers de Paris pour le financement de son programme d'investissement : 90 000 € ;
- à la SEMI-Sèvres pour participer au financement de la tranche 2011 des travaux de réhabilitation de ses logements : 536 464 € (contre 58 312 € en 2010).

2.3. - Les travaux et l'entretien du patrimoine

Le budget primitif 2011 prévoit des crédits de travaux à hauteur de 1 327 394 € (contre 7 442 000 € au BP 2010).

Le budget 2011 sera essentiellement consacré à la poursuite de travaux d'entretien (206 500 €) ou de petites opérations d'aménagement afin d'améliorer le service rendu à différentes catégories d'usagers. Le détail des opérations est joint en annexe du présent rapport.

On pourra néanmoins citer les principales d'entre elles :

- ✓ L'enfouissement des réseaux des opérateurs de télécommunication estimé à 225 000 €. Ces travaux concerneront principalement la rue du Clos Anet et la rue Léon Bourgeois avec une petite partie de la rue de la Garenne ;
- ✓ la rénovation du terrain synthétique du stade Jean Wagner (200 000 €) ;
- ✓ l'aménagement de la maison Chalot (130 000 €) ;
- ✓ des travaux concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux (100 000 €), après une première dotation en 2010 d'un montant équivalent ;
- ✓ l'aménagement des locaux de l'épicerie sociale du Relais sévrien dans le quartier du Théâtre (79 000 €) ;
- ✓ l'aménagement d'un « accueil jeunes » à l'Es@le (75 000 €)
- ✓ le renforcement de l'isolation thermique des combles de l'Hôtel de Ville (35 000 €) .

Mais pour apprécier l'effort d'investissement public sur la commune, il faut aussi prendre en compte l'ensemble des travaux menés par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et le Département des Hauts de Seine qui contribueront également à améliorer le cadre de vie des Sévriens.

Dans les travaux réalisés par les autres collectivités au profit de la Ville de Sèvres, on peut citer :

Par le Département :

- ✓ la création du rond-point devant la Mairie dont les travaux viennent de s'achever au cours ;
- ✓ la rénovation du collège de Sèvres.

Par la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest :

- ✓ la poursuite de la rénovation des parkings publics (Gallardon et Cent Gardes) ;
- ✓ la tranche annuelle de rénovation de l'éclairage public ;
- ✓ la réalisation d'un nouveau parvis devant le collège dans le cadre du programme pluriannuel de requalification des espaces publics du centre-ville.